

la plus grande énergie ; que, pendant l'été dernier, la ligne a été nivelée sur un parcours de deux cent dix-huit milles, et que cent soixante et un milles de ce parcours sont ouverts à la circulation ; et qu'en outre la compagnie a nivelé quatre-vingt-neuf milles d'embranchements.

Nous partageons le plaisir qu'éprouve Votre Excellence en nous informant que le mouvement du commerce sur le chemin de fer Intercolonial a considérablement augmenté, et que, pendant la dernière année fiscale, pour la première fois depuis sa mise en opération, cette ligne a été exploitée sans perte pour le pays.

Nous sommes heureux d'apprendre que les travaux du canal *Welland* sont assez avancés pour que l'on ait pu y introduire, en juin dernier, les eaux du lac *Erié*, et qu'au mois de septembre la nouvelle section du canal, qui relie *Allanburg* à *Port-Dalhousie*, a été ouverte à la circulation.

Nous voyons avec plaisir qu'un service mensuel de bateaux à vapeur, subventionné avec l'autorisation du parlement, se fait actuellement entre le *Canada* et le *Brsil*, avec bon espoir d'établir ainsi un commerce mutuellement profitable.

Nous lirons avec le plus grand intérêt le rapport d'une commission royale nommée pour étudier la question de la main-d'œuvre dans les manufactures et les meilleurs moyens d'assurer le confort et le bien-être à l'ouvrier et de sa famille, sans nuire au développement de nos industries manufacturières, rapport que Votre Excellence nous dit devoir nous être soumis, et auquel nous consacrerons notre plus sérieuse attention.

Nous remercions Votre Excellence de l'assurance qu'Elle nous donne que les comptes publics de l'année dernière nous seront soumis ; nous y verrons avec satisfaction que les dépenses ont été moindres et le revenu considérablement plus élevé que le budget de l'an dernier, ce qui laisse un surplus d'au-delà de quatre millions de piastres ; et nous remercions Votre Excellence de nous informer qu'une partie de cette somme a été affectée à la réduction de la dette publique, par le rachat des débetures arrivées à échéance et portant six pour cent d'intérêt ; que la balance a été affectée au paiement de travaux publics imputables au compte du capital, et que l'on a, par là, obvié à la nécessité d'émettre l'emprunt sur débetures autorisé par le parlement à cette fin.

Nous examinerons respectueusement le budget de l'année prochaine qui nous sera soumis, et nous espérons trouver qu'il a été convenablement dressé en vue de l'économie et du bon fonctionnement du service civil.

Votre Excellence peut être sûre que nous donnerons toute notre attention aux divers sujets qu'Elle mentionne et aux affaires générales qui nous seront soumises ; et nous remercions Votre Excellence de son expression de confiance dans notre habileté et dans notre patriotique désir de travailler au développement des intérêts les plus importants du pays.

La dite adresse étant lue la seconde fois, est adoptée.

*Ordonné*, que la dite adresse soit grossoyée.

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de Sir *Leonard Tilley*, secondé par Sir *John A. Macdonald*,

*Résolu*, que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité pour considérer les subsides accordés à Sa Majesté.

Sur motion de Sir *Leonard Tilley*, secondé par Sir *John A. Macdonald*,

*Résolu*, que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité pour considérer les voies et moyens à prendre pour prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sir *Hector L. Langevin*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le rapport annuel du ministre des Travaux Publics, pour l'exercice 1880-81, sur les travaux placés sous son contrôle.—(*Documents de la session*, No. 7.)

M. *Caron*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le rapport sur l'état de la milice du Canada, pour 1881.—(*Documents de la session*, No. 9.)